Image not found or type unknown

Indémnités préavis au carpa et impôts

Par **FAFALALA29**, le **17/04/2019** à **12:01**

Bonjour,

Je dois déclarer 3428 euros d'indemnités de préavis + congé sur ma déclaration de revenu 2018 en case 1AJ suite licenciement en 2015.
Cette somme a été versé au CARPA à titre executoire par mon employeur qui a perdu aux prud'hommes.
Hors, ce dernier à fait appel. Et on est en attente du procès.
Je n'ai pas retiré la somme au CARPA.

Dois-je déclarer mes indemnités de préavis aux impôts en "revenus exceptionnels" en 1AX quand même ?
Je n'ai jamais été imposable.

Si je dois les déclarer, en faisant une simulation si je déclare mes revenus ainsi, je vais pouvoir bénéficier d'un "crédit d'impot modernisation du reouvrement". Et je ne payerais que 12 euros d'impôts.

Ce qui m'embête, c'est que je vais avoir un revenu de référence plus conséquent et le coût de la cantine et périscolaire de mes enfants va bien augmenter.

Si je perds en appel, pourrais-je déduire ces indemnités de préavis+congé lors de ma prochaine déclaration d'impôt ?

Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés